Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900435-20260706-DEL2026_5_4-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de DAOULAS

Référence 2026-5-4 — DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	17

Vote
A la majorité
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

Date de la convocation
06/07/2026

Date d'affichage
07/07/2026

L'an 2026, le 6 Juillet à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Daoulas s'est réuni en mairie,17 route de Loperhet, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE SAUX Jean-Luc, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mmes : COMACLE Caroline, CREN Caroline, KRIER Carine, LEVEQUE Joëlle, LIEWIG Marion, MONTFORT Annick, TONNARD Nelly, MM : CAILLEAU François-Marie, HELLO Jean-Paul, HENAFF Yann, JESTIN Alain, LAGADEC Jean-Philippe, LE GARS Gwen, LE SAUX Jean-Luc, ROUE Bertrand

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CALVEZ-BARNOT Gaëlle à Mme LEVEQUE Joëlle, CASTEL Lisa à M. LE SAUX Jean-Luc, M. BLANCHARD Florian à Mme LIEWIG Marion
Excusé(s) : M. GRAF Frédéric

A été nommé secrétaire : M. HELLO Jean-Paul

Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Joëlle LEVEQUE, 1ère adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal les subventions proposées pour l'année 2026.

La répartition des subventions est précisée dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	Type de subvention	Subvention 2024	Subvention 2025	Subvention 2026
ECOLES				
Ecoles publiques de Daoulas				
1.Activités périscolaires (126 élèves)	15 € /Elève	2 280	2100	1890
Ecole Notre Dame des Fontaines				
2.Activités périscolaires (59 élèves de Daoulas)	15 € /Elève	720 prévisionnel	870	885
3.AS du Collège de Coat- Mez (30 élèves de Daoulas)	5 € /Elève	150	170	150
ASSOCIATIONS DAOULASIENNES				
4.Amicale Laïque de Daoulas (21jeunes et 49 adultes de Daoulas)	règle type: 12 € / jeune et 9 € / adulte pour activités régulières pendant l'année	828	657	693

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900435-20260706-DEL2026_5_4-DE

5.Football Associatif Rade (63 de Daoulas & 201 hors Daoulas)	forfait	1 400	1 400	1 400
6.Tennis Club (12 jeunes et 15 adultes de Daoulas)	règle type	318	285	279
7.APE (fête de la Mignonne)		360	360	360
8.Prim' Vers et prose (Convention)	organisation du Printemps des Poètes - Label communal Village en Poésie	1 200	800	800
9.Copains d'ici ou d'ailleurs (17 adultes de Daoulas)	règle type	360	153	Pas de demande
10. Made by Daoul	Tournoi de palets / char carnaval		360	360
11.Secours Populaire du Pays de Daoulas	Mise à disposition du local	Mise à disposition du local	Mise à disposition du local	Mise à disposition du local
12.Rencontres et loisirs au féminin (6 adhérentes de Daoulas)	règle type	63	54	54
13.Amicale des Retraités	forfait	160	160	160
14.Culture et Bibliothèque Pour Tous (330 adhérents)	forfait fonctionnement	1 000	1000	1500
15.Cyclo Club Cantonal (11 adultes de Daoulas)	règle type	108	99	99
16.Club Gym Douce Daoulas (24adhérents de Daoulas)	règle type	297	360	216
17.Association des Assistantes Maternelles (Jardin d'éveil)	forfait	50	50	50
18.Dansenrien ar vro (8 adultes)	règle type	81	108	72
19.La Ruche Solidaire – puces du 8 mai (20 daoulasiens)	forfait	360	360	Pas de demande
20.Les P'tits Pots Iront (Foire de Daoulas)	forfait organisation de la foire de Daoulas 360 € + matériel et personnel communal	360	360	360
21.Association Ar Vag - Festival Hep Ano		360	Pas de demande	Pas de demande
22.Association ADADA		360	Pas de demande	Pas de demande
23.Anciens combattants (17 daoulasiens / 56)	forfait	100	100	100
24.Association Fleurs et Paysage (6 adultes)	règle type	54	54	54
25.Associations des Médaillés Militaires	forfait	90	90	90
ASSOCIATIONS DU PAYS DE DAOULAS Règle type intercommunale : 10€ par adhérent				
26.Amicale des donneurs bénévoles de sang du Pays de Daoulas	forfait	150	150	150
27.Assambles (11 adhérents de Daoulas en 2025)	règle type intercommunale	110	180	Pas de demande
28.le Petit Ciné (41 adhérents de Daoulas)	règle type intercommunale	360	330	410
29.L'Danse Loperhet (13 jeunes de	règle type	130	200	290

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900435-20260706-DEL2026_5_4-DE

Daoulas + 16 adultes)	intercommunale			
30.Chorale Logarytmes (15 de Daoulas)	règle type intercommunale	120	120	150
31.Association Agréée de Pêche et de protection du Milieu Aquatique de Daoulas	0,08 € / habitant + prêt de matériel	150	150	150
32.Judo Club du canton de Daoulas (22 adhérents de Daoulas)	règle type intercommunale	140	Pas de demande	220
33.Wushu Elorn (8 adhérents de Daoulas)	règle type intercommunale	80	110	80
34.Tennis de Table Loperhetois (8 adhérents de Daoulas)	règle type intercommunale	60	Pas de demande	80
35. Ribin Logonna (13 adhérents)	Règle type intercommunale		130	130
36.Association de Chasse (3 adultes de Daoiulas)	règle type intercommunale	50	50	30
37.Archers Logonnais (5 adultes)	règle type intercommunale	120	80	50
38.Sport Bien Etre (4 adhérents de Daoulas en 2025)	règle type intercommunale	40	Pas de demande	Pas de demande
39. Chorale Ail et Radis (3 de Daoulas)	règle type intercommunale			30
40. Kan Ar Vag (3 de Daoulas	règle type intercommunale			30
41. Camfrout VTT (19 de Daoulas)	règle type intercommunale			190
42. Unis-sons (3 de Daoulas)	règle type intercommunale			30
AUTRES				
43.Elorn Hand Ball (5 adhérents de Daoulas)	règle type	80	70	50
44. Aïkido (4 adhérents)	Règle type			40
45.S.N.S.M.	forfait	100	Pas de demande	100
46.Secours Catholique section pays de Daoulas	forfait	100	100	Pas de demande
47.Radio Evasion	forfait	50	Pas de demande	Pas de demande
48.Comité du Souvenir Français Irvillac et ses environs	forfait	50	50	50
49. Association gymnique de Plougastel			200	Pas de demande
50. Tempo Gym artistique (4 de Daoulas)				40
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				
51. Agrifete		400	400	Pas de demande
		16 731	**12 180**	**11 872**

Faisant partie de l'exécutif d'une association, Yann HENAFF sort de la salle pour ne pas prendre part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission affaires scolaires, sociales et associatives du 8 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- approuve l'attribution des subventions 2026 aux associations.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900435-20260706-DEL2026_5_4-DE

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026
Le Maire
Jean-Luc LE SAUX

Le secrétaire de séance, Jean-Paul HELLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).